



COMPTE RENDU
Du Conseil Municipal
Du Mardi 26 Octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 26 octobre à 17h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de son Maire Monsieur COSTE Bernard.

Présents : DANTE Mireille, RODHAIN Axel, BERLAGUET Christian, PAYSAN Christophe, CORNET Jean-Pierre, COMBETTES Alain, ADMANT René, VERSOS Albert

Pouvoir : FABRE Marie-Josée à COSTE Bernard

Date de la convocation : le 7 octobre 2021

Secrétaire de séance : ADMANT René

1) Décision modificative au Budget Eau et Assainissement

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'achat des bornes incendie et afin de pouvoir saisir les amortissements il est nécessaire de faire une décision modificative au Budget Eau et Assainissement, après explication le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette modification budgétaire.

2) Désherbage de la bibliothèque

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après passage et conseils du Département avec le bibliobus, il est nécessaire de procéder au désherbage de la bibliothèque afin de retirer les ouvrages anciens ou abîmés. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour que le désherbage soit effectué.

3) Colis de Noël

Mr Le Maire présente au Conseil Municipal les différentes possibilités pour les colis de Noël de nos aînés, après concertation, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour les Colis du Périgord.

4) Convention en Energie Partagée

Mr le Maire présente au Conseil Municipal les avantages de convention de conseil en Energie partagée, et informe de la gratuité de cette convention,

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la souscription à cette convention et donne à Mr le Maire l'autorisation de signer ladite convention

5) Choix de l'abri bus pour le quai de transport accessibilité

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal des différentes possibilités pour l'abri bus, le choix sera fait plus tard.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée
Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Le Maire
Bernard Coste

